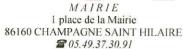
)ÉLIBÉRATIONS





Courriel: contact@champagne-saint-hilaire.fr Site internet: www.champagne-saint-hilaire.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le 24 mai, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Champagné-Saint-Hilaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de M. Gilles BOSSEBOEUF.

Date de convocation : le 15 mai 2023

Nombre de Conseillers:

En exercice: 11 Présents :

Suffrages exprimés : 10

Vote:

Pour: 10 Contre: 0

Abstention: 0

Présents: M. Gilles BOSSEBOEUF, Maire, M. Jacky DIDIER, Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON, M. Olivier PIN, adjoints, M. Vincent COISCAUD, Mme Sylvie BAZILLE, Mme Gladys SIRE, MM. Thomas LHOMMEAU, Vincent BONNIN.

Absents excusés : M. Éric INGWILLER, M. Hugo ROUSSEL

Absents non excusés :

<u>Pouvoirs</u>: M. Hugo ROUSSEL donne pouvoir à M. Gilles

BOSSEBOEUF

Secrétaire de séance : M. Olivier PIN

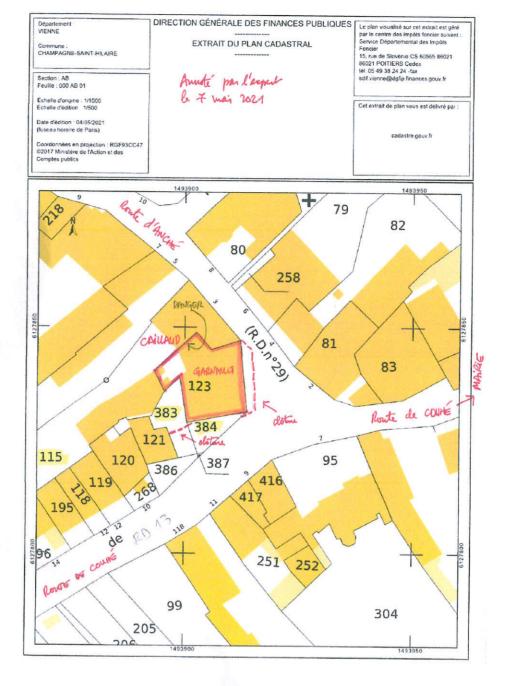
5. Maison « GARNAULT » 1 route d'Anché : dossier DSIL au lieu de Fonds Friche

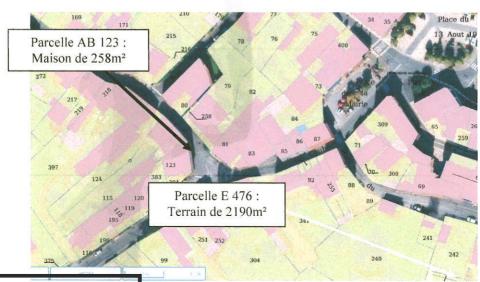
La DDT refuse cette demande de subvention en Fonds Friche car il n'est pas éligible pour faire un parking.

Après concertation avec Monsieur le Sous-Préfet, nous avons convenu de présenter la même demande de subvention en DSIL.

La maison dite « Garnault », parcelle AB 123, située 1 route d'Anché, est une maison qui appartient à l'état (aux domaines). Monsieur le Maire avait fait un arrêté de danger imminent. Nous avons donc sécurisé ce bâtiment, et la commune de Champagné-Saint-Hilaire va faire l'acquisition de cette maison pour 1 euro symbolique et engager des travaux de démolition et aménager la zone et la route pour sécuriser et faire un espace convivial.

Ci-dessous le plan de situation :





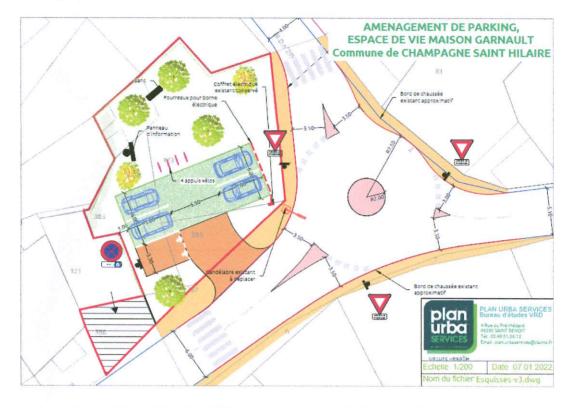
AR Prefecture

086-218600526-20230524-20230526_EC_03-DE Reçu le 26/05/2023



Monsieur Benoît BYRSKI, Sous-Préfet de Montmorillon, lors d'un entretien téléphonique du 1^{er} mars 2023, propose d'aider au financement de ce projet de remplacement de la maison après démolition de cette maison par un parking et un espace de verdure, par une subvention DSIL en complément de la subvention amende de police du Département.

Le plan du projet est le suivant :



Nous avons demandé à refaire le chiffrage qui datait de 2021, voir ci-dessous le nouveau devis :

DÉLIBÉRATIONS

plan urba Réaménagement du carrefour et création d'un parking espace de vie Maison Garnau

stimations

ETUDES					
DESIGNATION	Prix Unitaires	Unités	Q	TOTAL	
ETUDES					
Lévé topographique par géomètre	1 200.0	Fft	1	1 200 €	
Etablissement Permis d'aménager et Maitrise d'Oeuvre extérieur	8 200,0	Fft	1	8 200 €	
Coordonnateur S.P.S.	1 500,0	Fft	1	1 500 €	
TO	TAL UT ET	IIDEE		10 000 6	

DEMOLITION MAIS	ON GARNAU	LT		
DESIGNATION	Prix Unitaires	Unités	Q	TOTAL
Démolition de la maison et reprise des murs des tiers	23 610,8	Fft		1 23 610,80 €
TOTAL	HT DEMOLI	TIONS		23 610,80 €

TRAVAUX VR	D			
DESIGNATION	Prix Unitaires	Unités	Q	TOTAL
PRESTATIONS GENERALES				
Installation de chantier, signalisation de chantier et plan de recolement	3 500,0	Fft	1	3 500 €
Constat d'huissier	1 000,0	Fft	1	1 000 (
SOUS DETAIL				4 500 €
TRAVAUX PREPARATOIRES ET DEMOLITIONS				
Arrachage plantantions existantes	20.0	m²	30	600 €
Décapage terre végétale et mise en stock provisoire	16.0	m3	25	400 (
Démolition de trottoir	24,0	m²	140	3 360 €
Dépose de bordures existante	14.0		110	1 540 €
Dépose de mobilier urbain et panneaux dans emprise	500,0	Fft	1	500 €
SOUS DETAIL				6 400 €
TERRASSEMENTS				
Terrassement en déblais et évacuation à la décharge	23,0	m3	200	4 600 €
SOUS DETAIL				4 600 €
TRAVAUX EAUX PLUVIALES			1	
Création d'un regard Avaloir et raccordement sur existant	700,0	u	2	1 400 €
Mise à cote d'ouvrages existants	225,0	u	3	675 €
Reprise Gargouille existante	0,008	Fft	1	800 €
SOUS DETAIL				2 875 €
TRAVAUX ECLAIRAGE - RESEAUX SECS				-
Dépose d'un candélabre existant et pose d'un nouveau candélabre	2 800,0	u	1	2 800 €
Fourreau diam. 110 y compris tranchée, grillage avertisseur et				
remblaiement	23,0		20	460 €
Regard béton avec tampon pour attente borne recharge	400,0	u	1	400 €
SOUS DETAIL				3 660 €
TRAVAUX DE VOIRIE				100 m
Fourniture et pose de bordures de T2-CS1	55,0		110	6 050 €
Fourniture et pose de bordures arasées	30,0		50	1 500 €
Réglage et compactage fond de forme		m²	300	360 (
Fourniture et mise en œuvre d'un géotextile		m²	300	600 €
Couche de fondation en GNT 0/60 ép. 30 cm	48,0		90	4 320 €
Couche de fondation en GNT 0/31.5 ép. 10 cm	58,0	m3	30	1 740

Réaménagement du carrefour et création d'un parking espace de vie Maison Garnault

Estimation

TRAVAUX VRI)			
Revêtement en béton désactivé pour parking	60,0	m²	60	3 600 €
Revêtement en dalles bétons alvéolées y compris lit de pose et				-
engazonnement	110,0	m²	95	10 450 (
Reprofilage en GNT et préparation trottoir	58,0	m3	20	1 160 (
Revêtement trottoir en béton	55,0	m²	140	7 700 (
Réfection ponctuelle de chaussée du RD	65,0	m²	100	6 500 (
SOUS DETAIL			, 43 980 €	
TRAVAUX DE SIGNALISATION				ac week and
Marquage au sol en résine à froid - passage piétons et bande CDP	1 200,0	Fft	1	1 200 €
Marquage au sol place PMR	300,0	Fft	1	300 (
Marquage au sol avec résine pépites	75,0		22	1 650
Fourniture et pose panneaux de signalisation	260,0	u	5	1 300 €
Déplacement panneaux de direction	350,0	u	1	350
SOUS DETAIL				4 800 €
TRAVAUX MOBILIER URBAIN				100000000000000000000000000000000000000
Fourniture et pose de supports vélos	400,0	u	4	1 600 €
Fourniture et pose d'un banc	850,0	u	1	850 (
Fourniture et pose de bornes amovibles en bois		U	3	630
Fournitrue et pose d'un panneau d'information Commune	3 500,0	u	1	3 500 €
SOUS DETAIL				6 580 €
AMENAGEMENT PAYSAGERS				
Reprise sur stock et mise en œuvre de terre végétale	15,0	m3	25	375 (
Fourniture et mise en œuvre terre végétale	35,0	m3	60	2 100 6
Plantations d'arbres + tuteurs	300,0	u	6	1 800 €
Plantations de massifs arbustives bas	48,0	m²	25	1 200 (
Préparation et engazonnement	5,2		280	1 456 (
SOUS DETAIL				6 931 6
DIVERS - IMPREVUS				
Travaux divers imprévus 14 000€ (Non compté)		Fft	1	
SOUS DETAIL				
TOTAL HT	TRAVAU.	X VRD	aller cossellation	84 326 €

TOTAL H	118 837 €	
	TVA 20 %	23 767 €
	MONTANT TTC BASE	142 604 €

AR Prefecture



Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

II - PLAN DE FINANCEMENT

Coût de l'opération ²	Montant (€)	Financement	Montant (€)	%	Date de décision de l'octroi de l'aide
Détailler les principaux postes : Acquisitions immobilières Travaux (à détailler) Matériel (à détailler) Prestations intellectuelles (à détailler) Autres (à détailler)	118 837 €	Aides publiques³: Union européenne Etat - DSIL Etat - DETR Collectivités locales et leurs groupements: Région. Départements. Communes ou groupements de communes. Etablissements publics. Autres⁴. (à préciser) Fonds de Solidarité Territoriale. etc Autofinancement Fonds propres. Emprunts⁴. Crédit-bail.	70 000 € 25 000 € 23 837 €	59 21 20	
A déduire s'il y a lieu : • Recettes nettes générées par l'investissement	Root and the	Autre ⁴			
Coût total HT	118 837 €		118 837 €	100	
TVA	23 767 €				
Coût total TTC	142 604 €				

Fait à Champagné-Saint-Hilaire: le 25 mai 2023 .

Gilles BOSSEBOELLE Maire de Champagné-Saint-Hilaire

- 2.A détailer : lorsque le demandeur récupère la TVA, la dépense subventionnable doit être présentée hors taxe.
 3.A énumérar : Ministères, Nom des collectivités et des établissements publics dont organismes consultaires, joindre copie des décisions d'aides publiques déjà obtenues (délibérations des collectivités locales, ...)
 4.A détailler

Sur cette opération, nous récupérons le FCTVA soit 23 678 €, le financement total de la commune sera de 23 926 €.

Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal, autorisent, à l'unanimité des présents, Monsieur le Maire à faire la demande de subvention « DSIL » et signer tous les documents concernant ce projet.

> Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures. Pour copie conforme, En mairie, le 24 mai 2023





Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux servit es de l'État.

AR Prefecture

086-218600526-20230524-20230526_EC_03-DE Reçu le 26/05/2023

Page du registre n°